



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Affaire suivie par : Virginie ROUX
Tél. : 03 26 70 82 08
Mèl. : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le

27 JUIN 2023

Réf. : IC-23- 06 -53

LRAR n° 2C 177 021 6928 9

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite au dépôt de votre dossier d'autorisation environnementale Parc éolien « de Bronne Sans Souci » sur les communes de Coupéville et Vanault-le-Châtel, à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Marne, je tiens à vous informer que votre demande a été examinée au stade de la phase d'examen conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il ressort de cet examen que votre dossier de demande est recevable et peut désormais faire l'objet d'une enquête publique.

Les dossiers papiers ainsi que les exemplaires informatiques devront inclure l'ensemble du dossier déposé, y compris les compléments demandés par l'administration, et intégrer votre mémoire en réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017, relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans, programmes, conduit à :

- publier l'intégralité de votre dossier sur le site internet des services de l'Etat de la Marne ;
- mettre à la disposition de la mairie du lieu d'enquête, un ordinateur/tablette, fournis par vos soins, permettant au public de consulter le dossier en version dématérialisée.

Enfin, je tiens à vous préciser que la poursuite de l'instruction de votre dossier à ce stade de la procédure ne préjuge en rien de la décision finale qui sera prise concernant votre demande d'autorisation.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur
Société ESCOFI
19 rue de l'Epau
59230 SARS-ET-ROSIERES

Copie à : UD DREAL

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures
environnementales,**


Vincent ROGER

40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00